

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Qui quoi quand où

Le Comité Départemental du Jeu d'Échecs en Mayenne (CDJE53) organise le « Championnat de la Mayenne 2024 Jeunes » les samedi et dimanche 23 et 24 novembre 2024, rue des Sports à Bonchamp-les-Laval.

Contexte règlements

Les règles du Jeu sont celles que la FIDE a fait entrer en application lors de son dernier congrès. Les appariements se font soit au Système Suisse intégral (Règles C.04 FIDE 2013), forts-faibles, aucune protection de club, de famille, soit au système toutes rondes.

Le règlement du Championnat de France Jeunes, le règlement du Championnat de Ligue Jeunes de la ligue PDL et le présent règlement s'appliquent aux Championnat de la Mayenne 2024 Jeunes.

Licences

Les participants doivent avoir été licenciés A pour les catégories U10 à U20, A ou B pour la catégorie U08, dans un club du département au plus tard au moment du pointage.

Nombres de rondes et cadences

Le tournoi U08 se déroule en 7 rondes maximum le dimanche à la cadence de 15' + 5"/coup. Les autres tournois se déroulent en 6 rondes maximum sur 2 jours à la cadence de 50' + 10"/coup.

Appellations catégories

Correspondance entre 2 différentes appellations de catégories, ancienne ↔ nouvelle :

petit poussin ↔ U08, poussin ↔ U10, pupille ↔ U12, benjamin ↔ U14, minime ↔ U16, cadet ↔ U18, junior ↔ U20.

Horaires

Pointage entre 9h15 et 9h35.

Horaires de jeu en U08 : 10h00, 10h50, 11h40, 13h30, 14h20, 15h10, 16h00.

Horaires de jeu pour les plus grandes catégories : 10h00, 13h30, 15h45.

Retard autorisé : 10' pour la catégorie U08, 30' pour les autres. Au-delà, la partie est perdue.

Annnonce des résultats, le dimanche à 18h15 au plus tard.

Droits inscription - récompenses

Pas de droits d'inscription.

1 coupe pour chaque vainqueur, 1 médaille pour les 2^e et 3^e. 1 médaille pour tous les enfants des catégories U08 et U10.

Départages

Départage des ex-æquo. Tournoi au système suisse : Buchholz tronqué puis Buchholz puis Performance. Tournoi en toutes rondes : Sonneborn-Berger puis Nombre de Victoires.

Qualifications

Le Championnat de la Mayenne Jeunes est qualificatif pour le Championnat de Ligue Jeunes qui se déroulera du samedi 8 au lundi 10 février à Montaigne (85).

Le Championnat de France comporte 2 tournois par catégorie d'âge. Le 1^{er} de ces 2 tournois est qualifié de « mixte » (garçons et filles) alors que le 2^e est qualifié de « féminine » (seulement des filles). Le Championnat de Ligue ainsi que le Championnat Départemental font se jouer pour une même catégorie d'âge en un seul tournoi les 2 sous-catégories mixte et féminine.

Lors du Championnat Départemental, un garçon doit faire la moitié des points + 1 pour être qualifié en mixte au Championnat de Ligue. Juste après la dernière ronde du Championnat Départemental, une fille doit choisir si elle veut être qualifiée pour le mixte ou pour le féminine. Pour être qualifiée en mixte, c'est la même règle que pour les garçons. Pour être qualifiée en féminine, il lui suffit de faire partie des 5 premières concurrentes. Une fille qui a choisi de s'inscrire pour le mixte n'est pas comptée dans ces 5 places.

Il y a une condition supplémentaire pour être qualifié : avoir fini le tournoi.

Repêchages

Tout joueur non qualifié est repêchable. Dans une catégorie donnée, le premier joueur non qualifié qui ne souhaite pas participer au championnat entraîne le repêchage du premier joueur de la liste des repêchables.

Le département dispose de 2 dérogations qui seront en principe données en priorité à un joueur absent pour cause de maladie, voyage scolaire ou autre.

Jury d'appel

Un jury d'appel pourra être convoqué en cas de réclamation d'un joueur. Il sera composé de 5 des 7 personnes suivantes :

- club de Bonchamp, l'organisateur, Co-Président du CDJE53 et arbitre AFC, Stéphane Grandemange
- club de Bonchamp, le Responsable Jeunes du CDJE53 et arbitre AFC Alexandre Aumont le samedi, la Présidente du club et arbitre AFO1, Ghislaine Judalet-Illand le dimanche,
- club de Château-Gontier, le Président du club et arbitre de la compétition, Éric Aumont
- club de Château-Gontier, un parent de jeune, Nelly Masseron
- club de Laval, le Président du club, Sébastien Gaudin le samedi, **une autre personne le dimanche**
- club de Sillé-le-Guillaume, le Président du club et arbitre AFO2, Jean-Claude Amiard
- **une septième personne**

Il n'y aura dans le jury que des personnes ne faisant pas partie du même club que l'appelant.

Règles de comportement

Il est formellement interdit de fumer à l'intérieur des locaux. Tout moyen électronique de communication devra être éteint durant les parties et rangé dans un sac lui-même en permanence visible. Tout joueur dont il sera prouvé que son téléphone est en activité ou même simplement en veille en cours de partie se verra infliger partie perdue par l'arbitre.

Respect du règlement

Tous les participants s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

L'Organisateur
Stéphane Grandemange
Co-Président du CDJE53

L'Arbitre
Éric Aumont
Arbitre AFO2